COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du jeudi 02 novembre 2023

DEL20231102_121

L'an deux mil vingt-trois, le deux novembre à 18 heures trente minutes, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 27 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la CCA&S.

Conseillers en exercice : 32
Présents : 20 puis 21 à partir de 18h50 et 22 à partir de 18h59
ARBUSIGNY : Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO (à partir de 18h59), Anne-Marie LALLIARD ;
NANGY : Rodolphe ARNOULD ;
PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Valérie VACHOUX ;
REIGNIER-ÉSERY : Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Billy MARQUET, Lucas PUGIN (à partir de 18h50), Aline MIZZI ;
SCIENTRIER : Patricia DÉAGE, Michel BRANTUS ;
Pouvoirs : 8
Absents excusés avec procuration : Dominique BRAND, Denise GÉRELLI-FORT, Laurent FAVRE, Séverine MILLOT-FEUGIER, André PUGIN, Régine RÉMILLON, Isabelle SAGE, Ludovic WISZNIEWSKI ;
Absentes excusées : Stéphanie LE MOAL, Nadège SAPORITO ;
Secrétaire de séance : Christophe AUGUSTIN.

DEL20231102_121 - - Approbation de la création d'un poste pour accroissement temporaire d'Activité

Rapporteur : Régine MAYORAZ, 4ème Vice-Présidente en charge des Ressources

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment son article L332-23 1° ;
VU la délibération n°2016 03 50B du Conseil communautaire en date du 23 mars 2016, créant le poste de responsable du Service Commun d'Urbanisme (SCU) ;
VU la délibération n° 2017 02 30 du Conseil communautaire en date du 5 avril 2017, créant le SCU au sein de la CCA&S ;
VU la délibération n° 2017 02 31 du Conseil communautaire en date du 5 avril 2017, créant 2 postes d'instructeurs des autorisations d'urbanisme à temps plein et 2 postes d'agents administratifs à temps plein ;
VU la délibération n°20230315_037 du Conseil communautaire en date du 15 mars 2023 portant approbation de la mise à jour des postes du SCU ;

Madame la Vice-présidente rappelle au Conseil communautaire que l'article L332-23 1° du CGFP autorise le recrutement sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Elle explique ensuite, qu'il est nécessaire de prévoir un renfort temporaire administratif au sein du SCU, car les tâches ne peuvent être réalisées par les seuls effectifs présents.

Ainsi, et au vu de la nécessité d'assurer la continuité du service, elle propose au Conseil de :

- créer dans les meilleurs délais, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif à rédacteur, et dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (35/35ème) ;
- recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris, pour un accroissement temporaire d'activité, en fonction des besoins administratifs liés à la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la continuité du SCU.

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif à rédacteur, relevant de la catégorie hiérarchique C à B, à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2023.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Christophe AUGUSTIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/11/2023
Publié, le 10/11/2023